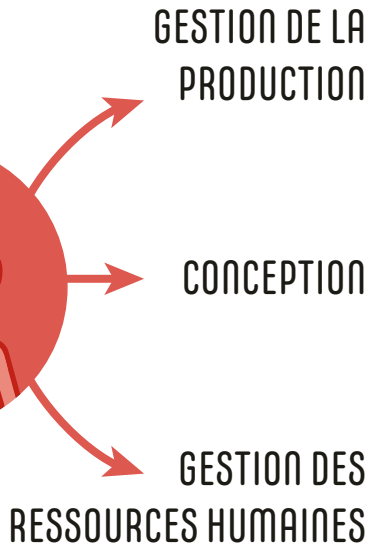




COMMENT JE PRÉPARE MON PLAN D'ACTION ?

Votre analyse de la situation de travail doit interroger ces 3 dimensions pour chaque problème rencontré.



Moyens techniques
Temps de cycle
Management
etc.

Aménagement du poste de travail
Conception des produits et process
etc.

Moyens humains
Polyvalence
Collectif de travail

Formation
Temps de travail
etc.

Je peux formaliser mon analyse sous forme d'un « tableau de bord - plan d'action » reprenant les constats de départ pour guider la recherche et la mise en œuvre de solutions.

ANALYSE				RÉALISATION		
Problèmes rencontrés dans la situation de travail	Causes ou origines des problèmes	Pistes de solutions	Objectifs visés	Actions, responsable	Date buttoir	Validation



COMMENT JE PRÉPARE MON PLAN D'ACTION ?

La recherche de pistes de solutions se construit avec les salariés, en groupe de travail.

Quelques conseils :

- Lister toutes les solutions possibles (type « brain-storming »),
- Ne pas se limiter à un type de solution,
- Étudier plusieurs champs : organisation, technique, outils, formation, management...
- Prioriser les situations à risques de TMS selon leur importance (source : art. L4121-2 du Code du Travail) :
 - ÉVITER le risque,
 - ADAPTER le travail à l'homme,
 - PLANIFIER la prévention,
 - PRIORISER les mesures de protection collective sur les protections individuelles.

Trois questions à se poser pour savoir si la solution trouvée est adaptée, c'est-à-dire si elle :

- ? traite bien le problème ciblé, pour éviter les TMS, prendre en compte les restrictions d'aptitudes...?
- ? est réalisable, en tenant compte du temps à mobiliser et des échéances de mise en œuvre du financement, des compétences des salariés concernés, de l'environnement ?
- ? aura un effet par exemple sur :
 - La santé et la sécurité des salariés (réduction des risques, éviter l'apparition de nouveaux risques, éviter de déplacer le problème sur une autre activité) ;
 - L'exécution du travail (gain ou perte d'efficacité ?...) ;
 - Les incidents (réduction ou augmentation des pannes ? ...) ;
 - Les autres postes (perturbations des postes en amont/aval...) ;
 - L'organisation du travail (rotation possible, surplus d'activité...) ;
 - La qualité du produit (meilleure qualité ou altération...) ;
 - Les besoins de formation (nouveaux modes opératoires, développement des compétences...).

Le groupe de travail fait des propositions à la direction qui valide leur mise en œuvre.

LES 9 PRINCIPES DE PRÉVENTION

La prévention des risques professionnels recouvre l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés. **Pour mettre en place une démarche de prévention, il est nécessaire de s'appuyer sur les neuf grands principes généraux** (L.4121-2 du Code du Travail).



Besoin d'aide ? Nos équipes peuvent vous accompagner dans votre démarche de prévention.

www.stprovence.fr

Outils :

Tableau de bord des indicateurs

Site TMS pros, Assurance Maladie Risques professionnels

Prévention des troubles musculo-squelettiques, guide d'accompagnement TPE

SP1207, Carsat Rhône-Alpes

Fiche outils 5 « Formaliser un plan d'action », page 34, Guide méthodologique « Mener une démarche de prévention des TMS »

ANACT - Harmonie Mutuelle,

Guide pratique de prévention des TMS à destination des PME

ARACT Nouvelle Aquitaine, page 15